PROCÉDURE D'AGRÉMENT OU DE RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT

Réception du dossier
de demande d'agrément
ou de renouvellement d'agrément
par la Direction du travail

Dossier complet ☑

Instruction de la demande

Convocation des membres du
Comité Technique Consultatif

Réunion des membres du
Comité Technique Consultatif *

* Le calendrier prévisionnel des réunions du CTC est consultable sur notre site :
www.service-public.pf/trav/

Avis
favorable

Arrêté portant
agrément signifié
au demandeur

Avis
défavorable

Courrier motivé
signifiant l'avis
défavorable
au demandeur

☒ *Dossier incomplet*

Courrier accusant réception
de la demande et indiquant :
- les pièces manquantes et
- le délai imparti pour les fournir

Transmission
des éléments manquants

Non transmission
des éléments manquants
dans le délai fixé

Non présentation
du dossier au
Comité Technique Consultatif

DIRECTION du TRAVAIL